

mehr reagiert, und in Schritt b) eine Einstellung auf einen pH-Wert im Bereich 3 - 9 und eine Temperatur im Bereich 40 - 100 °C vorgenommen wird.

4. Verwendung nach einem oder mehreren der vorstehenden Ansprüche, wobei das Polykondensat die Definition eines Weichmachers nach NEN 3532 erfüllt.

Revendications

1. Utilisation d'une solution aqueuse d'un polycondensat apte à être obtenue par :

- a) préparation, dans une première étape, d'une solution aqueuse d'un précondensat constitué : au moins d'un composé I renfermant au moins deux groupes amino, au moins un aldéhyde II, au moins un agent de sulfonation III et, éventuellement, un ou plusieurs agents co-réagissants IV ;
 b) transformation, dans une deuxième étape, du précondensat obtenu dans l'étape a) selon un polycondensat à un pH inférieur à celui dans l'étape a),

dans laquelle :

- a) dans la première étape, les quantités suivantes des réactifs sont utilisées par mole du composé I :

2,8 - 6 moles d'aldéhyde II,
 0,8 - 2,5 moles de l'agent de sulfonation III, et
 0 - 3 moles de l'agent co-réagissant IV ;

- b) et, dans la deuxième étape, 0,1 - 1 mole de la quantité supplémentaire du composé I à nouveau calculée sur 1 mole du composé I, et

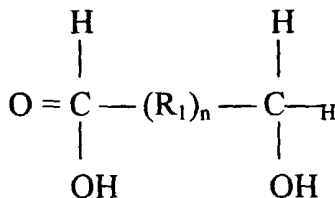
dans laquelle, à la fin de l'étape a), n'importe quel excès du composé III n'ayant pas réagi est amené à réagir avec un agent oxydant et, dans l'étape b), une quantité supplémentaire du composé I est ajoutée au produit de précondensation,

dans laquelle le composé I est choisi parmi le groupe comprenant les amino-s-triazines, la mélamine, l'urée, la thiourée, la guanidine, les dicyanodiamines, les acides amino-carboxyliques, les acides amino-dicarboxyliques, les acides aminosulfoniques et les caprolactames,

dans laquelle l'aldéhyde II est choisi parmi le groupe comprenant le formaldéhyde, l'acétaldéhyde, le butyraldéhyde, le furfuraldéhyde et le benzaldéhyde,

dans laquelle l'agent de sulfonation III est choisi parmi le groupe comprenant du sulfite de métal alcalin et de métal alcalino-terreux et du sulfamate de métal alcalin et de métal alcalino-terreux, et

dans laquelle l'agent co-réagissant (IV) est choisi parmi le groupe comprenant l'acide naphthalènesulfonique, l'acide monobenzoïque et l'acide dibenzoïque, les acides toluène-, xylène- et cumènesulfoniques (y compris les dérivés o-, p- et m-), les oxydes d'amines d'acides gras, la bêtaïne, les composés d'ammonium quaternaire, les acides éther-carboxyliques, les acides aminosulfoniques, les acides amino, les acides amino-carboxyliques, les acides amino-dicarboxyliques, les acides hydroxy-carboxyliques, les lactones d'acides hydroxy-carboxyliques, les lactones d'acides polyhydroxy-carboxyliques, les acides sulfamiques, un acide polyhydroxy-carboxylique renfermant du bore ou un sel de métal alcalin ou de métal alcalino-terreux soluble dans l'eau d'un tel acide qui répond à la formule :



dans laquelle
 R_1 est